

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 074

SECRET/243/Add.1  
11 janvier 1979

---

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

#### LISTE XXXII - AUTRICHE

##### Addendum

Les délégations de l'Autriche et des Etats-Unis d'Amérique ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXII - Autriche et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Sous réserve de ratification

---

Signé au nom de la délégation  
de l'Autriche

---

Signé au nom de la délégation  
des Etats-Unis d'Amérique

22 décembre 1978

./.

RESULTATS DES NEGOCIATIONS ENGAGEES AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII  
EN VUE DE LA MODIFICATION OU DU RETRAIT DE CONCESSIONS  
REPRISES DANS LA LISTE XXXII - AUTRICHE ET NEGOCIEES  
PRIMITIVEMENT DANS LE CADRE DU PROTOCOLE  
DE GENEVE (1967)

Modifications apportées à la Liste XXXII - Autriche

A. Concessions à retirer

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur
21.07	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs: A - Maïs et épis de maïs, préparés comme légumes, congelés ou en contenants hermétiques	25%

D. Nouvelles concessions sur des positions ne figurant pas dans les listes en vigueur

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
82.02	Scies à main, lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage): A - Scies et lames de scies, autres qu'à métaux: 6 - Autres	27%	10%